

**PRESENTS (24) :** Mmes et MM Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, M. Matthieu CHAUVIN, M. Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Lionel CATRAIN, Pierre FOUILLAND, M. Rémi FOURMAUX, Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, M. Martial GILLE, Patricia GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Prescilia LAKEHAL, Paul MINSSIEUX, Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Marie-Claire PELTIER, Jean-François PERRAUD, Céline ROTHEA, Jean-Jacques RUER, Solange VENDITTELLI.

**Pouvoirs (5) :** M. Serge FAGES à M. Jean-Louis IMBERT, M. Ernest FRANCO à M. Jean-Jacques RUER, Anne-Claire ROUANET à M. Serge BERARD, Claire REBOUL à Mme Prescilia LAKEHAL, Martine RIBEYRE à M. Guy BOISSERIN.

**Absent(e)s excusé(e)s (4) :** Elisabeth CAILLOZ, Marie-Hélène MARTINAUD, Pierre MENARD, Jacqueline PONE-VANHAUWAERT.

**SECRETAIRE :** Mme Solange VENDITTELLI.

### Ouverture de la séance à 20h30

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président rappelle qu'il y a quelques mois, la CCVG avait été distinguée dans le cadre des Marianne de la parité. Il fallait aller retirer le trophée en Savoie ; depuis, M. GERGAUD a eu l'occasion d'y aller et présente ce trophée.

Petit rappel -fait à l'époque- : ces trophées, décernés par les réseaux Elles aussi, avec le soutien de l'Association des Communautés de France (ACDF) ont pour objectif de mettre à l'honneur les EPCI qui ont le mieux mis en œuvre la parité et les femmes qui exercent des responsabilités.

181 intercommunalités de 8 départements de l'ancienne région Rhône-Alpes -Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Isère, Loire, Rhône et Savoie- ont été analysées. La CCVG obtient la 3<sup>ème</sup> place dans la catégorie des EPCI de plus de 20 000 habitants derrière 2 grosses collectivités.

Palmarès dans la catégorie 3 des EPCI de plus de 20 000 habitants :

- La communauté de communes de Valence Romans Sud Rhône Alpes dans la Drôme, 215 000 habitants qui regroupent 51 communes : 100 points.

- La communauté d'agglomération d'Annecy, en Haute-Savoie : 145 000 habitants regroupant 13 communes : 75 points.

- La communauté de communes de la vallée du Garon, dans le Rhône, 29 315 habitants regroupant 5 communes : 70 points.

La raison pour laquelle la CCVG a été mise à l'honneur, outre le fait qu'elle respecte la quasi-parité hommes/femmes dans son assemblée délibérante, c'est qu'elle a notamment 4 élues femmes au sein du bureau, dont 2 vice-présidentes.

M. le Président remercie M. GERGAUD, qui est allé récupérer récemment ce trophée car la CCVG n'avait pas pu être présente à la remise des distinctions à Albi-sur-Sieran en février 2016.

Sa commune est jumelée avec une commune de cette région.

M. GERGAUD précise que c'est la maire de Montagny-les-Lanches, en Haute-Savoie, qui est allée récupérer le trophée pour la CCVG. Il y a en effet des échanges entre les deux Montagny.

*(Applaudissements)*

*Il est procédé à une séance photos avec le maire, les vice-présidents et toutes les femmes de la CCVG.*

## 1/ DECISIONS DU PRESIDENT SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

### • Décisions du Président :

N° 2017-27 : M. le Président précise que c'est une compétence qui revient à la CCVG et qu'elle n'avait pas exécutée ces dernières années.

M. PERRAUD se demande si le marché n'est pas sur plusieurs années. M. le Président ne sait pas s'il est renouvelable ou pas.

M. GERGAUD explique qu'il a été procédé à une simple consultation jusqu'à la fin de l'année pour que la CCVG se rende compte du volume. Ensuite, il sera lancé un marché pour 3 ou 4 ans.

N° 2017-28 : M. le Président précise que, dans ce cas, le marché est bien pour un an renouvelable par année deux fois.

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

## COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2017

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2017

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## 3/ RAPPORTS

### 3.1 – ADMINISTRATION

#### RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITES ELUS

M. le Président précise que l'augmentation représente 35 € pour le Président et 10 € pour les vice-présidents. Le Président proposait de ne pas prendre cette augmentation, mais il faut appliquer la législation.

Mme GALERA observe que 24 % pour les vice-présidents, ce n'est pas beaucoup. M. le Président explique que ces taux ont été décidés par la CCVG au début du mandat, en avril 2014 et sont définis en fonction de la population. Un certain nombre de présidents de communautés de communes environnantes sont à 100 %. Comme l'indice change, il y a une augmentation. Cette délibération devrait passer dans toutes les communes.

Décision adoptée à l'unanimité des membres moins 1 abstention.

#### COMMANDE PUBLIQUE-AFFAIRES JURIDIQUES – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVG- 2017- AUTORISATION DE SIGNATURE (ANNEXE N°1)

M. le Président précise que ces groupements ont été identifiés, mais au fur et à mesure que des marchés arrivent à leur fin dans les différentes communes, d'autres groupements de commandes pourront être faits. En principe, la communication se passe bien entre les services des marchés publics et les communes pour essayer de faire le maximum de groupements.

Un groupement est en cours sur les produits d'entretien.

Un marché était prévu pour les couches entre Montagny et le CCAS de Brignais. Mme PELTIER indique que le marché arrive à son terme en fin d'année.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### CONTRAT AMBITION REGION (ANNEXE N°2)

M. le Président rappelle que la région a demandé à la CCVG de délibérer de nouveau en enlevant 2 actions qui ne pouvaient pas être prises dans les contrats centre-bourg.

M. GERGAUD a déjà été notifié de l'une de ces actions et l'autre a été votée, mais n'a pas encore été reçue.

Ce dossier devrait passer à la commission de la région du mois de juin.

Mme GAUQUELIN explique que la région avait délibéré en mettant la somme maximale possible ; dans un an, ce sera 200 000 €. Il faut toujours demander plus pour avoir moins !

M. le Président annonce que, pour Brignais, il faudra refaire une délibération pour 200 000 €. Pour Chaponost, il y avait un projet, mais qui n'est pas financé.

M. COMBET demande si, dans le courrier qui va être adressé à la région, il serait possible d'inclure une petite note spécifiant que, dans le cadre du renouvellement du contrat Ambition Région, la commune de Chaponost serait prioritaire.

M. le Président propose de joindre ce courrier à la délibération.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### 3.2 – AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### PLH – NOUVELLE DELIBERATION - GARANTIE D'EMPRUNTS VIOLIGIA POUR UN MONTANT DE 824 902.00 € (ANNEXE N°3)

Il est demandé quel typologie d'appartements se construit sur Brignais en PSLA.

Mme PELTIER répond que ce sont des T2, T3 et T4.

M. GERGAUD ajoute que ces logements seront transformés en PLS.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### PLH : CONVENTION OPERATIONNELLE EPORA – BRIGNAIS – SITE PARALU (ANNEXE N°4)

Mme GAUQUELIN précise que ce projet a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Le déficit était estimé à 1 M€. Mme GAUQUELIN a convaincu les techniciens EPORA et FEDER de la nécessité de ce site. La subvention fait diminuer ce qui était prévu au départ -1 M€- à 834 943 €. Il avait été décidé d'amortir sur 10 ans si l'entreprise correspondait à PARALU avec le versement du FCE. A 834 943 €, l'investissement diminue encore.

M. demande si c'est de l'argent que la CCVG récupère au moment de la revente.

Mme GAUQUELIN répond que non. Le déficit annoncé sera récupéré par le retour sur investissement.

M Chauvin. ne comprend pas comment une telle opération peut être déficitaire.

Mme GAUQUELIN répond que la CCVG a acheté au prix, mais il y a des travaux complémentaires de dépollution du site.

Pour M.chauvin, la dépollution est une sous-value pour le terrain.

Mme GAUQUELIN rappelle que c'est un choix du conseil communautaire. C'est un retour sur investissement sur un tènement que la CCVG veut maîtriser.

M. BOISSERIN précise que des propriétaires pouvaient garder leur bien, le laisser sur le marché et le valoriser au prix prévu, mais la valorisation était pour des activités non nobles -stockage, etc. La CCVG a estimé qu'il y avait un meilleur projet à faire dans l'intérêt de la communauté de communes. Mais pour ce meilleur projet, il fallait dépolluer le terrain.

M. le Président explique que c'est le bâtiment qui faisait le prix. Pour quelqu'un qui veut l'utiliser, cela a une certaine valeur ; pour la CCVG qui ne voulait pas utiliser ce bâtiment, mais au contraire rendre un tènement de grandes surface à la commercialisation, forcément, il fallait supprimer le bâtiment acheté, ce qui représente un coût.

Il est demandé si le retour fiscal du terrain était meilleur.

M. BOISSERIN répond que le retour fiscal est surtout le retour de l'impact d'une société d'une certaine taille à cet endroit-là par rapport à un morcellement de 30 ou 40 petites sociétés sur ce même bâtiment découpé.

Mme GAUQUELIN rappelle l'étude du départ : la CCVG n'a plus de grands tènements sur les 19 parcs d'activité. La possibilité de garder des bons tènements, notamment sur PARALU, est celle d'apporter de grandes entreprises qui peuvent amener de l'activité économique, de la richesse et de l'emploi.

Or, ce qui est proposé à l'heure actuelle par des promoteurs immobiliers, ce sont de petites structures, de petits entrepôts, etc., qui cherchent à faire une valeur ajoutée en vendant du morcellement. L'opportunité s'est présentée de garder ce grand tènement PARALU.

Concernant le retour sur investissement, il faut se référer au succès de l'investissement à Sacugny, dû au fait que la collectivité a maîtrisé la zone. C'est aussi le rôle des élus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

#### AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2017-2019 ENTRE LA CCVG ET L'ADERLY (ANNEXE N°5)

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### .3 – VOIRIE

## **VOIRIE - DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE SITUÉE RUE DE L'INDUSTRIE – BRIGNAIS (ANNEXE 6)**

M. MINSSIEUX, intéressé à l'affaire, sort de la pièce et ne prend pas part au vote.

M. GERGAUD ajoute que la commune a de grosses difficultés financières et qu'il faut l'aider.

M. COMBET s'étonne de trouver, dans les annexes transmises, un document du géomètre signé par le Président de la CCVG étant donné que la vente va être effectuée par la commune de Brignais, donc que c'est le maire de Brignais qui va signer l'acte de vente. C'est un problème de légalité.

Il est précisé que la CCVG doit juste désaffecter. Puisque le tènement appartient à la commune, c'est à elle de le diviser ensuite.

M. PERRAUD observe que la désaffectation est faite depuis bien longtemps car il y a longtemps qu'il n'y a plus de voirie, mais il fallait délimiter cette désaffectation pour que la commune puisse vendre. La CCVG n'a pas la capacité de vendre un bien qui ne lui appartient pas. Les frais de géomètre devraient donc être pris en charge par la commune.

Cependant, le plan du géomètre aurait pu servir à la délibération et le document d'arpentage, qui est un document fiscal annexé à un acte de vente, aurait dû être signé par le maire de la commune.

Décision adoptée à l'unanimité des membres moins 3 abstentions.

## **3.4– ENVIRONNEMENT**

### **ENVIRONNEMENT – ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PLATEAU DE MONTAGNY - PROGRAMME D'ACTION 2017 (ANNEXE 7)**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### **ENVIRONNEMENT – ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA VALLEE EN BARRET - PROGRAMME D'ACTION 2017 (ANNEXE 8)**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## **3.5– SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

### **POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2017 (ANNEXE 9)**

Mme PELTIER fait les précisions suivantes :

Action n° 4 : la Ville de Brignais participe à hauteur de 8 000 € et une demande a été faite auprès du département. À l'heure actuelle, il n'y a toujours pas de réponse concernant les financements du département et de la région.

L'Etat subventionne à hauteur de 40 000 € et la Ville de Brignais s'est engagée pour un petit peu moins de 27 000 €.

Action n° 5 : le montant total de l'action est de 39 846 €. Il y a également une subvention de l'Etat à hauteur de 8 500 €.

Action n° 3 : c'est pour créer une dynamique de quartier et favoriser tous les échanges aussi bien culturels qu'intergénérationnels.

Le coût total de cette action est de 6 000 €. La CCVG demande 1 500 €, la Ville de Brignais participe à hauteur de 1 500 € et l'Etat, à hauteur de 3 000 €.

Action n° 8 : cette action a été conduite par une compagnie de théâtre intitulée Lune de mars, qui a accompagné le projet de renouvellement urbain. Le montant de cette action est 35 000 €, financé en partie par la CCVG à hauteur de 5 000 €, par l'Etat à hauteur de 5 000 € et par l'OPAC à hauteur de 15 000 €. Une demande a été faite de 10 000 € à la région et au département.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### **FEDERATION SOLEN / COMMISSION MEJ / : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2017 (ANNEXE 10)**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### **ASSOCIATION PASSERELLE POUR L'EMPLOI- ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2017 (ANNEXE 11)**

Mme LAKEHAL ne prend pas part au vote.

Décision adoptée à l'unanimité des membres moins 1 abstention.

Pas de questions diverses.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h30

Le secrétaire de séance

A Brignais le

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Plus', written in a cursive style.